

La taxe sur la valeur ajoutée en 2022

En 2022, 4,1 millions d'entreprises ont déposé une déclaration de TVA pour un montant de « TVA économique » de 195 milliards d'euros. En ne prenant pas en compte les montants de TVA liés aux importations qui sont intégrés aux déclarations de TVA depuis le 1^{er} janvier 2022, la TVA économique s'élève à 183 milliards d'euros et a progressé de 8,1 % à champ constant par rapport à 2021. La TVA économique déclarée par les entreprises a augmenté pour la majorité des secteurs d'activité et pour toutes les catégories d'entreprises entre 2021 et 2022. En outre, près des trois quarts des entreprises ayant déposé une déclaration de TVA ont généré un montant de TVA économique positif de 256 milliards d'euros et un quart ont généré un montant négatif de TVA de 72 milliards d'euros.

En 2022, la « TVA économique » augmente de 8,1 % par rapport à 2021

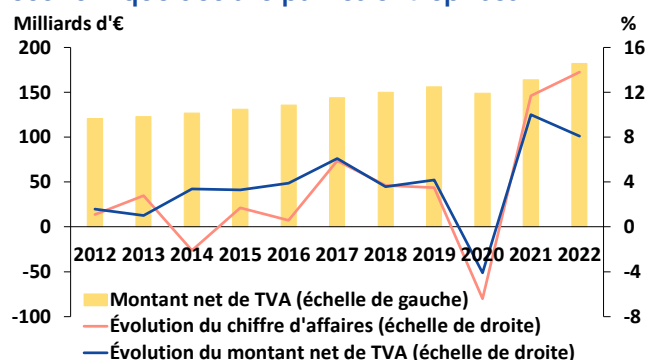
La « TVA économique » [encadré 2] déclarée par les entreprises ayant déposé une déclaration de TVA s'élève à 195 milliards d'euros en 2022. Ce montant inclut depuis le 1^{er} janvier 2022 l'intégralité des montants de la TVA à l'importation qui sont renseignés dans les déclarations de TVA reçues par la direction générale des finances publiques (DGFiP) [encadré 1]. En ne prenant pas en compte cette TVA à l'importation, le montant total de TVA économique des entreprises s'élève à 183 milliards d'euros en 2022, soit une hausse de 8,1 % sur un an,

Encadré 1 : Remarques méthodologiques

La présente publication s'appuie sur les données présentes dans les déclarations de TVA déposées par les entreprises. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'intégralité de la TVA à l'importation est recouvrée par la direction générale des finances publiques (DGFiP). Auparavant, la TVA à l'importation était recouvrée à la fois par la DGFiP et la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Ne disposant donc que d'informations partielles sur l'année 2021, les résultats présentés dans cette étude n'intègrent pas la TVA à l'importation en 2021 et 2022 afin de conserver un champ constant. Certains montants peuvent donc varier par rapport aux précédentes publications. D'autre part, la TVA économique diffère de la TVA budgétaire car cette dernière correspond à la différence entre la TVA encaissée et les dépenses de TVA au cours d'une année civile. Les montants indiqués dans cette publication sont liés à l'année d'affaire 2022 et ne prennent pas en compte les recouvrements liés aux contrôles fiscaux et les réclamations contentieuses ou gracieuses pouvant venir en déduction des montants de TVA à payer.

après celle de 10,0 % observée en 2021 [graphique 1]. Cette augmentation du montant de TVA économique en 2022 est liée à la hausse du chiffre d'affaires des entreprises de 13,8 % entre 2021 et 2022, qui traduit une hausse du volume de l'activité économique mais aussi de l'inflation. En effet, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 5,2 % entre 2021 et 2022. En outre, en comparant avec 2019, dernière année d'activité avant-crise, la TVA économique 2022 a progressé de 15,7 %. Cette évolution a été calculée en neutralisant les montants de TVA liés aux produits pétroliers et aux importations qui ont été intégrés aux déclarations de TVA depuis les 1^{er} janvier 2021 et 2022 respectivement.

Graphique 1 : Évolution de la TVA économique et du chiffre d'affaires et montant de TVA économique déclaré par les entreprises



Lecture : En 2022, la TVA économique déclaré par les entreprises s'élève à 183 milliards d'euros. Le taux d'évolution du chiffre d'affaires est de 13,8 % et celui de la TVA économique de 8,1 %.

Champ : Entreprises déposant une déclaration de TVA.

Source : Fichier des déclarations de TVA relatives aux années 2011 à 2022, DGFiP.

La différence d'évolution de 5,7 points entre le chiffre d'affaires et la TVA économique (+13,8 % contre +8,1 % respectivement) s'explique par une évolution plus importante du montant de TVA déductible que celle de la TVA collectée (+18,6 % contre +16,4 % respectivement). A titre de comparaison, entre 2020 et 2021, la TVA déductible avait augmenté de 14,1 % alors

que la TVA collectée avait connu une évolution identique à celle de 2022.

4,1 millions d'entreprises ont déposé une déclaration de TVA en 2022 (+4,5% par rapport à 2021)

En 2022, 8,0 millions d'entreprises sont assujetties à la TVA, soit une hausse de 6,7% par rapport à 2021. Parmi ces entreprises, près de 3,9 millions bénéficient du régime de la franchise en base, nombre en hausse de 8,1% par rapport à 2021, et ne déposent pas de déclaration de TVA (c'est le cas par exemple des auto-entrepreneurs). Grâce à ce dispositif, lorsque le chiffre d'affaires d'une entreprise ne dépasse pas pour l'année 2022 les seuils de 85 800 euros pour les ventes et l'hébergement et 34 400 euros pour les prestations de services, elle ne collecte pas de TVA et ne peut pas déduire de TVA payée sur les biens et services nécessaires à son activité.

Pour le reste, 4,1 millions d'entreprises ont déposé une déclaration de TVA. Ce nombre est en augmentation de 4,5% par rapport à 2021, ce qui représente 178 000 entreprises supplémentaires. L'activité des entreprises ayant déposé une déclaration génère en moyenne par entreprise une TVA économique de 44 700 euros en 2022, contre 43 300 euros en 2021, soit une hausse de 3,4%. Ce montant moyen prend en compte les montants déclarés par l'ensemble des entreprises, y compris celles générant un crédit de TVA au cours de l'année.

Trois quarts des entreprises ayant déposé une déclaration payent de la TVA sur l'ensemble de l'année. Il s'agit d'entreprises qui collectent plus de TVA qu'elles n'en déduisent dans le cadre de leurs activités hors report de crédit TVA sur l'ensemble de l'année. Ces dernières déclarent une TVA économique de 256 milliards d'euros en 2022 (+14,5% par rapport à 2021), soit un montant moyen de TVA économique de 84 100 euros par entreprise en 2022, contre 80 800 euros par entreprise en 2021.

Entre 2021 et 2022, le TVA économique augmente pour la majorité des secteurs d'activité

En 2022, les entreprises ont, dans l'ensemble, connu une hausse de leur activité. La TVA économique a augmenté de 8,1% pendant cette période [tableau 1]. Ainsi, le montant de TVA économique du secteur « hébergement et restauration » est passé de 0,9 milliard d'euros en 2021 à 2,7 milliards d'euros en 2022 (+190,7%). Cette évolution marque un nouveau rebond après celui de 2021 (+48,0%) alors que le secteur avait été durement touché par les restrictions administratives liées à la crise sanitaire. Les entreprises de ce secteur ont quasiment retrouvé leur niveau d'activité d'avant-crise, leur TVA économique 2019 s'élevant à 2,8 milliards d'euros.

La TVA économique du secteur des « activités financières et d'assurance » a également augmenté entre 2021 et 2022 (+15,0%) en lien avec la hausse du chiffre d'affaires (+15,2%). La TVA économique de ce secteur a progressé de 21,3% par rapport à 2019 passant de 5,1 milliards à 6,2 milliards d'euros.

Les entreprises du secteur de l'« industrie », le deuxième secteur d'activité le plus important en terme de chiffre d'affaires, ont vu leur TVA économique progresser de 9,1% entre 2021 et 2022. Cette progression est nettement inférieure à celle de la TVA collectée (+26,4%), du fait d'intrants plus dynamiques (TVA déductible en hausse de 28,5%), ce qui pourrait être lié à la hausse des prix de leurs achats énergétiques.. La TVA économique du secteur est largement supérieure à celle d'avant-crise (+40,0% entre 2019 et 2022).

La TVA économique des entreprises du secteur des « activités spécialisées et de soutien », englobant les activités juridiques, de sièges sociaux, d'ingénierie et celles liées à l'emploi, progresse dans les mêmes proportions que celle du secteur de l'industrie (+9,6% entre 2021 et 2022) grâce à une hausse importante du chiffre d'affaires taxable à la TVA (+17,5%).

Le secteur « commerce et transport », qui réalise un tiers du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises, voit sa TVA économique augmenter de 7,3% entre 2021 et 2022, passant de 68 à 73 milliards d'euros. Cette augmentation est modeste comparativement à celle d'autres secteurs mais la TVA économique du secteur est toujours en progression depuis la crise sanitaire (+2,4% entre 2019 et 2020 et +3,4% entre 2020 et 2021).

Les entreprises du secteur des « activités immobilières » incluant les marchands de biens, les locations et exploitations de biens immobiliers ainsi que les agences immobilières ont enregistré une hausse de 5,9% de leur TVA économique entre 2021 et 2022 et sont parvenues à retrouver le niveau de l'année avant la crise sanitaire (6,6 milliards d'euros).

Le secteur « information et communication » a vu sa TVA économique augmenter de 5,0% entre 2021 et 2022. Les entreprises de ce secteur avaient connu une légère baisse de leur TVA économique après la crise sanitaire en 2021 (-1,7% par rapport à 2020). La TVA économique du secteur est supérieure à celle de l'année d'avant-crise (+7,8%).

Le secteur de la « construction » a connu une hausse de 3,1% de sa TVA économique entre 2021 et 2022 grâce à une hausse de 6,7% de son chiffre d'affaires sur la même période. La différence d'évolution s'explique par le fait que les dépenses nécessaires à l'activité des entreprises du secteur ont augmenté de façon plus importante que le chiffre d'affaires.

Néanmoins, la TVA économique déclarée par les entreprises de deux secteurs a connu une légère baisse entre 2021 et 2022. Les entreprises du secteur de l'« agriculture » ont connu une hausse de leur chiffre d'affaires en 2022 (+11,8%). Malgré cela, leur TVA économique est en forte baisse (-3,4 milliards d'euros en 2022 contre -2,8 milliards d'euros en 2021). En effet, la hausse de la TVA déduite au titre des charges de fonctionnement est plus forte que celle de la TVA collectée (+13,1% contre +4,4% respectivement). De la même manière, les entreprises du secteur de l'« administration, enseignement et santé » ont vu leur TVA économique diminuer de -0,1 milliard en 2021 à -0,3 milliard d'euros en 2022 à cause de l'évolution de la TVA déductible plus importante que celle de la TVA collectée.

Tableau 1: Répartition du chiffre d'affaires et de la TVA économique en 2022 (avec et hors TVA à l'importation) par secteur d'activités et leur évolution entre 2021 et 2022

Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises (en milliers)	Chiffre d'affaires (en Mds€)	Évolution du chiffre d'affaires (en %)	Montant total de TVA économique (en Mds€)	Montant moyen de TVA économique, importations incluses (en €)	Montant de TVA économique, hors importations (en Mds€)	Évolution du montant de TVA économique, hors importations (en %)
Agriculture (1,8%)	363,5	115,0	11,8	-3,4	-9 241	-3,4	-50,0
Industries (25,2%)	217,2	1 581,4	23,6	24,9	114 592	20,8	9,1
Construction (6,3%)	428,7	394,1	6,7	14,6	33 956	14,5	3,1
Commerce et transports (33,4%)	681,6	2 091,3	11,3	78,9	115 777	72,6	7,3
Hébergement et restauration (1,7%)	211,1	109,3	46,3	2,7	12 924	2,7	190,7
Information et communication (3,9%)	116,0	242,0	9,2	13,6	117 208	13,4	5,0
Activités financières et d'assurance (5,8%)	124,1	360,5	15,2	6,3	51 137	6,2	15,0
Activités immobilières (2,7%)	959,0	167,6	8,6	6,6	6 908	6,6	5,9
Activités spécialisées et de soutien (16,2%)	690,5	1 013,0	8,1	46,6	67 494	45,6	9,6
Administration, enseignement, santé (1,3%)	71,4	78,7	6,5	-0,3	-3 506	-0,3	*n.s.
Autres activités (1,8%)	229,5	113,4	14,1	4,7	20 469	4,6	8,6
Ensemble	4 092,6	6 266,2	13,8	195,3	47 731	183,2	8,1

*n.s. : non significatif

Note : Le poids respectif dans l'économie de chaque secteur d'activité est indiqué entre parenthèses dans la première colonne. Il est calculé à partir des chiffres d'affaires déclarés en 2022 dans l'ensemble des déclarations de TVA.

Lecture : En 2022, 217 200 entreprises du secteur de l'industrie ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 581 milliards d'euros et ont généré 21 milliards d'euros de TVA économique, montant en hausse de 9,1 % par rapport à 2021.

Champ : Entreprises déposant une déclaration de TVA.

Source : Fichier des déclarations de TVA relatives aux années 2021 et 2022.

Toutes les catégories d'entreprise ont connu une hausse de leur TVA économique en 2022

Le chiffre d'affaires et la TVA économique de l'ensemble des catégories d'entreprise ont augmenté entre 2021 et 2022 [tableau 2]. La TVA économique des grandes entreprises (GE) est passée de 27,5 milliards à 32,5 milliards d'euros entre 2021 et 2022, soit une augmentation de 18,1%. Les très petites entreprises (TPE) ont également vu leur TVA économique progresser de 8,4 % sur la même période. Ces dernières qui regroupent 93 % des entreprises ayant déposé une déclaration de TVA ne représentent que 14 % du montant du chiffre d'affaires et 18 % de la TVA économique. La TVA économique des petites et moyennes entreprises (PME) a augmenté de 6,2 % entre 2021 et 2022 et s'élève à 63,8 milliards d'euros quand celui des entreprises de taille intermédiaire (ETI) progresse de 5,1 % et atteint 59,6 milliards d'euros.

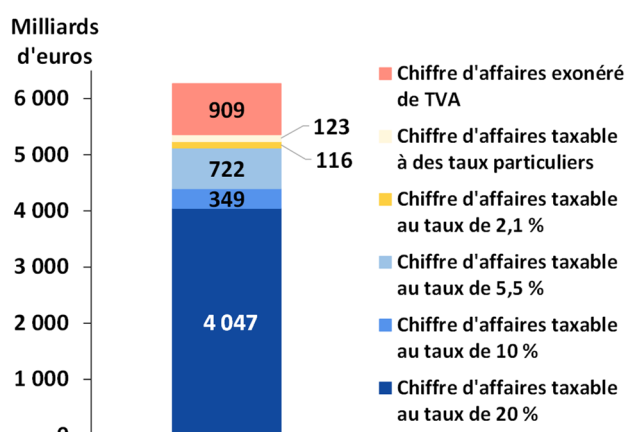
La répartition du chiffre d'affaires 2022 selon le taux de taxation à la TVA retrouve une structure proche de celle d'avant crise

Les entreprises ayant déposé une déclaration de TVA ont déclaré un chiffre d'affaires de 6 266 milliards d'euros en 2022 dont 5 357 milliards sont taxables à la TVA. Le montant des opérations exonérées de TVA s'élève à 909 milliards d'euros en 2022 [graphique 2]. Ce montant a augmenté de 111 milliards d'euros entre 2021 et 2022 mais sa part dans le chiffre d'affaires est stable (14,5 % pour les deux années). Les entreprises déposant une déclaration et ne payant pas de TVA sont essentiellement des entreprises effectuant des opérations exonérées de TVA, comme par exemple les exportations, les livraisons intra-communautaires, les activités médicales ou certaines opérations bancaires.

L'évolution du chiffre d'affaires taxable à la TVA entre 2021 et 2022 (+13,8 %) est identique à celle du chiffre d'affaires. Les opérations taxables au taux normal de TVA de 20 % concernent la majorité des produits ou services. Elles

représentent plus de trois quarts du montant total du chiffre d'affaires taxable à la TVA et ont progressé de 14,7 % entre 2021 et 2022. Les ventes de produits imposés au taux de TVA de 5,5 % ont progressé dans les mêmes proportions sur la période (+15,1 %). En revanche les ventes de produits imposés au taux de TVA de 10 % et 2,1 % ont connu une évolution plus modeste (+8,7 % et +6,1 % respectivement). Les ventes de produits imposés à des taux particuliers s'élève à 123 milliards en 2022 et prend en compte les produits pétroliers d'un montant de 60 milliards d'euros cette même année (contre 61 milliards d'euros en 2021). En neutralisant ce montant, les produits imposés à des taux particuliers ont connu une hausse de 5,0 % entre 2021 et 2022.

Graphique 2 Décomposition du chiffre d'affaires 2022 selon le taux de taxation à la TVA (en milliards d'euros)



Note : Le chiffre d'affaires taxable à des taux particuliers inclut les opérations réalisées dans les DROM, les opérations réalisées en Corse, les opérations imposées à des taux particuliers et les opérations liées aux produits pétroliers. Le chiffre d'affaires taxable au taux de 2,1% concerne les opérations effectuées en France continentale au taux de 2,1%.

Lecture : En 2022, les entreprises ont déclaré 722 milliards de chiffre d'affaires taxable au taux de TVA de 5,5 %.

Champ : Entreprises déposant une déclaration de TVA.

Source : Fichier des déclarations de TVA relatives à l'année 2022.

Tableau 2 : Répartition du chiffre d'affaires et de la TVA économique (avec et hors TVA à l'importation) par catégorie d'entreprises et leur évolution entre 2021 et 2022

Catégorie de l'entreprise	Très petites entreprises (TPE)	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de tailles intermédiaires (ETI)	Grandes Entreprises (GE)	Ensemble
Nombre de redevables (en milliers)	3 819,2	261,6	11,4	0,4	4 092,6
Part des redevables payant de la TVA (en %)	73,9	79,6	67,8	65,8	74,3
Chiffre d'affaires (en Md€)	820,0	1 690,1	2 257,2	1 498,9	6 266,2
Evolution du chiffre d'affaires (en %)	6,9	7,0	11,4	32,3	13,8
Montant total de TVA économique	27,9	67,9	65,8	33,7	195,3
Montant de TVA économique hors importations (en Md€)	27,3	63,8	59,6	32,5	183,2
Evolution de la TVA économique hors importations (en %)	8,4	6,2	5,1	18,1	8,1

Note : La taille des entreprises est déterminée selon le décret n°2008-1354 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Lecture : En 2022, 11 400 entreprises de taille intermédiaire ont déclaré 2 257 milliards d'euros de chiffre d'affaires et ont dégagé une TVA économique de 60 milliards d'euros.

Champ : Entreprises déposant une déclaration de TVA.

Source : Fichier des déclarations de TVA relatives à l'année 2022 et 2021.

72 milliards d'euros de crédit de TVA générés par un quart des entreprises

Parmi les 4,1 millions d'entreprises ayant déposé une déclaration de TVA en 2022, 1,0 million ont généré un crédit de TVA. Le nombre d'entreprises créditrices est stable par rapport à celui de 2021. Le montant total de crédit de TVA généré s'élève à 72 milliards d'euros en 2022, contre 63 milliards d'euros en 2021. Il s'agit d'entreprises qui déduisent plus de TVA qu'elles n'en collectent dans le cadre de leurs activités sur l'ensemble de l'année (ex: les entreprises exportatrices). Le crédit de TVA généré en 2022 est supérieur à celui de 2021 car l'activité économique des

entreprises créditrices a également augmenté en 2022. Les entreprises ont demandé 69 milliards d'euros de remboursement de crédit de TVA en 2022. Ce montant de remboursement demandé est en hausse de 13,3 % par rapport à celui de 2021.

Les montants de crédit de TVA sont très hétérogènes selon le montant du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises. En effet, les 10 % d'entreprises ayant les chiffres d'affaires les plus élevés déclarent 78 % du montant total du crédit de TVA, soit un crédit de TVA moyen de 587 000 euros par entreprise concernée. Les autres entreprises, soit 90 % des entreprises ayant généré un crédit de TVA, déclarent un crédit moyen de 15 500 euros environ.

Encadré 2 : La TVA économique, définition et calcul

La plupart des opérations commerciales, industrielles ou agricoles sont imposables à la TVA. Les entreprises versent à l'Etat la différence entre la TVA perçue sur leurs ventes (appelée TVA collectée) moins celle payée sur les achats des biens et services nécessaires à leur activité (appelée TVA déductible).

Selon le régime d'imposition de la TVA auquel elle appartient, une entreprise peut déposer une déclaration de TVA relative à une période mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Au cours d'une même année, une entreprise peut à la fois avoir une TVA à payer au titre de certains mois, lorsque la différence est positive, et un crédit de TVA au titre d'autres mois, lorsqu'elle est négative. **La TVA économique** générée par une entreprise correspond à la différence entre les montants de la TVA à payer et les montants de crédit de TVA afférents à l'année d'affaire considérée. En outre, les montants relatifs à une année s'appuient sur les déclarations de TVA déposées jusqu'en juin de l'année suivante.

La **TVA collectée** correspond à la TVA encaissée par l'entreprise sur le prix de vente facturé.

$$TVA \text{ collectée} = \text{prix de vente HT} * \text{taux de TVA applicable.}$$

La **TVA déductible** correspond à la TVA payée par l'entreprise sur les achats nécessaires à son activité économique (consommations intermédiaires, investissements, etc.).

$$TVA \text{ déductible} = \text{prix d'achat HT} * \text{taux de TVA applicable.}$$

La **TVA à payer** par chaque redevable légal correspond à la différence entre la TVA collectée et la TVA déductible. La TVA à payer à l'Etat représente ainsi la taxe calculée sur la valeur ajoutée.

$$TVA \text{ à payer} = TVA \text{ collectée} - TVA \text{ déductible}$$

Lorsque la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée, il y a un excédent de TVA déductible appelé « **crédit de TVA** ». Le crédit de TVA peut être reporté sur les déclarations de TVA suivantes ou peut être remboursé sous certaines conditions.

$$Crédit \text{ de TVA} = TVA \text{ déductible} - TVA \text{ collectée}$$

Rédacteur : Olivier Arnal

Directeur de la publication

Jérôme Fournel

Rédacteurs en chef

Denis Boissault

Christophe Bellégo

DGFIP

Département des études et des statistiques fiscales

Pôle Statistique Publique

Pour toute information

www.impots.gouv.fr/portail/statistiques

Contact presse

cabinet.communication@dgifp.finances.gouv.fr

ISSN

2802-4427